



International Collective in
Support of Fishworkers



Swedish Society
for Nature Conservation

Brot
für die Welt

Dakar, Chennai, Bruxelles, Berlin, Stockholm, 14 février 2022

Les décideurs européens et africains doivent unir leurs forces pour soutenir la pêche artisanale durable en Afrique

L'année 2022 a été décrétée par les Nations unies **Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanale**. En Afrique, la pêche artisanale mobilise plus de dix millions d'hommes et de femmes, et nourrit plus de 200 millions d'Africains. La pêche africaine, composée à 75% de la pêche artisanale, est le plus grand secteur de l'économie bleue en Afrique, que ce soit au niveau de la contribution à la sécurité alimentaire, des emplois créés ou des revenus générés pour le ménage.

Dans la perspective du sommet qui va rassembler les dirigeants de l'Union européenne et de l'Union africaine à Bruxelles ces 17 et 18 février 2022, nos organisations **demandent que les décideurs européens et africains unissent leurs forces pour soutenir une pêche artisanale durable en Afrique, en mettant en œuvre, à travers leurs politiques respectives et leurs partenariats, les Directives de la FAO pour une pêche artisanale durable et du Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS)**.

Nos organisations proposent à l'UA et à l'UE d'engager des actions concrètes dans trois domaines prioritaires :

1. Notre première priorité, faisant écho à l'Objectif de Développement Durable 14b, c'est de **garantir un accès exclusif aux zones côtières, intérieures et fluviales africaines pour la pêche artisanale et de leur donner les moyens de la gérer de façon durable**. En Afrique, de nombreux pays ont la volonté d'instaurer une zone réservée à la pêche artisanale, mais celle-ci n'est souvent pas bien délimitée, pas bien gérée ni protégée des incursions de la pêche industrielle et d'autres aménagements marins. Du côté de l'Union européenne, dans sa politique de pêche, - la PCP-, des droits d'accès préférentiels sont octroyés à la pêche artisanale dans la zone des douze miles côtiers. A l'article 17 de la PCP, l'Europe a aussi inscrit sa volonté d'octroyer un accès préférentiel à ceux qui pêchent de façon durable et qui contribuent le plus aux économies locales. Il y a donc une volonté commune de l'Europe et de l'Afrique de réserver l'accès aux ressources de leurs zones côtières, intérieures et fluviales au bénéfice de la pêche artisanale durable. Cela doit se refléter dans les relations de pêche UE-Afrique, que ce soit au niveau des Accords de Partenariat

de Pêche Durables bilatéraux, ou par un soutien technique et financier à des actions concrètes permettant aux pêcheurs de gérer eux-mêmes et durablement l'entièreté des zones côtières et continentales, avec des outils comme des Aires Marines Protégées (AMP) ou la surveillance participative.

2. Valoriser le rôle des femmes dans la pêche artisanale africaine est également une priorité. Les femmes de la pêche artisanale travaillent et vivent dans des conditions très dures. Il n'est pas rare de voir des femmes transformatrices travailler plus de dix heures par jour dans la fumée, parfois avec leur bébé auprès d'elles. Malgré cela, elles font preuve d'innovation au quotidien pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions de vie de leurs familles. **La première chose dont les femmes ont besoin, c'est d'avoir du poisson à transformer en quantité suffisante, de bonne qualité, à des prix abordables. Dans plusieurs pays, les femmes trouvent des solutions pour cela, comme de se lancer avec de petits moyens dans la pisciculture artisanale. C'est un bon moyen de compléter leur approvisionnement en matières premières**, mais aussi de faire face à des périodes d'arrêt de pêche (repos biologique par exemple). Les initiatives des femmes dans ce secteur devraient être soutenues.

Nous saluons également ici les efforts de l'UE et de l'UA qui doivent être poursuivis, par exemple dans les pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, y compris dans la région du sud-ouest de l'océan Indien (SWIO), pour **promouvoir une gestion concertée des pêches artisanales les plus importantes, notamment les petits pélagiques en Afrique de l'Ouest**. La plupart de ces petites espèces pélagiques sont essentielles pour que les femmes puissent les transformer et approvisionner les marchés locaux et régionaux.

3. Aujourd'hui, **les communautés de pêche et aquaculture artisanales africaines sont inquiètes de la compétition d'autres secteurs de l'économie bleue, financièrement et politiquement plus puissants**, comme l'exploitation de pétrole et de gaz, le tourisme ou le développement d'industries côtières polluantes. Pour nous, c'est **l'approche de précaution qui doit guider le développement de l'économie bleue**. Des études d'impacts sociaux et environnementaux indépendantes et transparentes doivent être réalisées, avec la participation des communautés côtières et de pêche affectées. Aucune nouvelle activité d'utilisation des océans ne devrait être permise par les Etats, ni soutenue par des bailleurs de fonds, si elle impacte négativement les écosystèmes et les activités des communautés qui en dépendent pour vivre. Nous souhaitons également la mise en place de mécanismes transparents de consultation et de résolution des conflits entre les usagers des espaces côtiers, intérieurs et fluviaux africains, qui permettent une participation informée et active des communautés de pêche affectées. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la mise en place d'une Task Force UE-Afrique sur la gouvernance internationale des océans qui, nous l'espérons, sera l'occasion pour la pêche artisanale africaine de faire entendre ses préoccupations et d'en discuter avec les parties prenantes européennes.

De manière générale, nous sommes heureux de voir que, dans le cadre du partenariat Europe-Afrique, la programmation des projets pour l'Afrique sub-saharienne couvrant la période 2021-2027 accorde aux océans et à la pêche une plus grande importance, avec un accent spécifique sur les organisations de la société civile (OSC) et les femmes. Nous sommes également sensibles à l'appel de l'UE qui souhaite travailler avec les principaux réseaux et associations régionaux dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Cependant, un aspect doit être concrètement amélioré. Actuellement, nous déplorons le manque de contrôle mis en place pour garantir que les fonds sont utilisés de manière optimale pour servir les

intérêts des communautés de pêche artisanale. Le problème n'est pas seulement au niveau du suivi des projets mais déjà au niveau de la définition de ces projets. La participation des acteurs de la pêche artisanale par des moyens appropriés doit être une priorité pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats des projets pêche soutenus dans le cadre du partenariat UE-UA.

Dans toutes les actions que nous demandons, - **que ce soit au niveau de la gestion des ressources, des partenariats et projets en matière de pêche-, l'implication des professionnels et de la société civile, à travers des mécanismes transparents, est essentielle.** L'UE et l'UA en sont bien conscients, comme le montre l'appui donné aux plateformes d'acteurs non étatiques pêche, à travers les projets FISH GOV I et FISH GOV II. Ce dialogue avec la pêche artisanale doit être renforcé, dans tous les aspects des relations pêche Europe- Afrique, allant des accords de pêche bilatéraux et multilatéraux à la programmation des projets ou à l'évaluation de leurs résultats.

Nous sommes prêts à nous engager !

Cordialement,

Les représentants de :

- **CAOPA** (Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale maritime et continentale)
- **ICSF** (Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche)
- **AFRIFISH**, la plateforme continentale d'acteurs non-étatiques de la pêche africaine
- **CAPE** (Coalition pour des accords de pêche équitables)
- **Brot für die Welt** (Pain pour le monde)
- **SSNC** (Société suédoise pour la conservation de la nature)

Au sujet des signataires

La **Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale maritime et continentale** (CAOPA) a été créée en 2010 et regroupe des organisations professionnelles d'hommes et de femmes de 26 pays africains: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Maroc, Mauritanie, Mali,

Madagascar, île Maurice, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, ainsi que la Réunion, en tant que membre observateur. Son objectif principal est d'impulser une dynamique panafricaine de développement de la pêche artisanale durable pour le bien-être des communautés côtières, et de contribuer à la sécurité alimentaire des populations. Depuis 2017, la CAOPA s'est engagée à promouvoir l'élaboration, de façon transparente, participative et sensible aux enjeux de genre, de plans d'actions nationaux, voire régionaux, visant à mettre en œuvre les Directives Volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable. La CAOPA est membre du Conseil d'Administration de la FiTI, du comité de pilotage de CAPE, et préside la Plateforme ouest africaine des acteurs non étatiques de la pêche, mise en place par l'Union africaine. L'organisation a le statut d'observateur au COFI (FAO).

Le **Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)** est une organisation internationale non gouvernementale qui œuvre pour l'établissement d'une pêche équitable, juste du point de vue du genre, autonome et durable, en particulier dans le secteur artisanal à petite échelle. Sa mission est de soutenir les communautés de pêcheurs et les organisations de travailleurs de la pêche, et de leur donner les moyens de participer à la pêche. En tant qu'organisation de soutien, l'ICSF s'engage à influencer les processus décisionnels nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la pêche afin que l'importance de la pêche à petite échelle, des travailleurs de la pêche et des communautés de pêcheurs soit dûment reconnue.

AFRIFISH est la plateforme continentale qui rassemble les acteurs non étatiques de la pêche africaine, soutenue par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'UA (ADUA-NEPAD). Ces deux derniers ont d'abord soutenu financièrement la création de cinq plateformes régionales. Ils mettent conjointement en œuvre le projet Gouvernance des pêches 2 financé par l'Union européenne. En 2018, l'UA-BIRA a publié un document de position sur le rôle croissant des acteurs non étatiques et la nécessité d'une manière plus consensuelle d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en incluant toutes les parties prenantes clés.

La **Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)** est une plateforme d'organisations européennes et africaines qui, depuis 1994, a pour objectif de faire entendre, au niveau des institutions européennes, la voix des communautés de pêche artisanale africaines dans le cadre des relations de pêche entre l'Union européenne et les pays africains. CAPE occupe actuellement la vice-présidence du Conseil consultatif de l'Union européenne sur la pêche lointaine (CCPL).

Brot für die Welt (Pain pour le Monde) est l'agence de développement et d'aide humanitaire des églises protestantes d'Allemagne, active dans le monde entier. Dans plus de 90 pays du monde entier, elle donne aux pauvres et aux marginalisés les moyens d'améliorer leurs conditions de vie.

La **société suédoise pour la conservation de la nature (SSNC, acronyme en anglais)**, est une organisation environnementale à but non lucratif. Elle diffuse des connaissances, dresse un tableau des menaces environnementales, propose des solutions et cherche à influencer les politiciens et les autorités, tant au niveau national qu'international. Sous des formes démocratiques, SSNC travaille avec une quarantaine d'organisations en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est, et participe également à divers réseaux au niveau mondial et au sein de l'UE.